

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-781498

178936



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9019

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KADIRI OTTHANI

ABDELLAH RAHMANE

Date de naissance : 21/11/71

Adresse : RAI TANGER

Tél. : 06 63 19 22 95

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ADEL MAATI
Médecine Générale
132, Rue de Fes - TANGER

Date de consultation : 06/09/23

Nom et prénom du malade : KADIRI OTTHANI ABDELLAH RAHMANE

Age : 52

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de consultation :

Prise en charge

En cas d'accident précisez les causes et circonstances :

13 OCT. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Tanger

Le : 06/09/23

Signature de l'adhérent(e) :

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/03/23	03/03/23	200		Dr. ADEL MAATI Médecine Générale EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeisseur

PHARMACIE JAMILA 12 Rue de Fès TANGER
Mme. TERBAR ELLAL Jamila
328 BIS Rue de Fès - Tanger
Tél: 05 39 94 96 76

Date	Montant de la Facture
6/3/23	300,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

INP : <input type="text"/>	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DEBUT D'EXECUTION
	FIN D'EXECUTION
	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DATE DU DEVIS

O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET

KARDEGIC 75 MG SACHETS 830
P.P.V : 30DH70

Lot/Batch : 2RL2E
Fab./Mfg. : 09/2022
EXP. : 08/2025

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LOT 230166
ILLUD 03/2026
69,80 DH
6 118000 061847





Cabinet Médical Dr Adel Maati

Médecine Générale Laser

الطب العام
الليزر

Tanger, le : Op 12/12/23 طنجة، في :

06/09/23

طنجة، في :

KAIIRI OTTOMANI

ABÖENRATHMANN

1) OEDES 20 (xlu) SV
nach Art und

2) Cotopaxi los 

69,00

87 *Dociroxa sp.*
(Cesn 3),

205,00

132, Rue de fés (à côté
Pharmacie Jamila) - Tanger

Tél. : 05 39 37 43 99

GSM : 06 61 39 82 64

ISBN : 99 91 99 92 94

132، شارع فاس (قرب صيدلية

طبعة طنجة - جميلة

للهاتف : ٠٥٣٩٣٧٤٣٩٩
٠٦٦١٣٩٨٣٦٤

المحمول : 06 61 39 82 64

32

2

0, 70 - 2

John G. H.

الهاتف : 43 99 : 88 181 - 88 2815
المحمول : 82 64 :

~~327,521.11~~ ~~as per P~~

Dr. ABDEL MAAT
Médecine Générale
132, Rue de Fès - TANGER
الرجو احترام وصيغة طلب